

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 février 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Robert Savard.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le résultat de la négociation et de la décision de l'arbitre concernant le fonds de pension des pompiers de la Ville.

2010-02-035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 février 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2010, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Acquisition et vente de lots situés dans le secteur de la rue Maden avec la compagnie 3226867 Canada inc.
 - 5.2 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat de services professionnels à une firme d'architectes pour la réalisation de divers mandats dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec

- 5.3 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat de services professionnels à une firme d'ingénieurs pour la réalisation de divers mandats dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec
- 5.4 Demande au gouvernement du Québec pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec
- 5.5 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude de circulation dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec
- 5.6 Protocole d'entente avec Croisières Évasion Plus pour l'organisation d'activités reliées au tourisme nautique
- 5.7 Requête au gouvernement du Québec dans le cadre de l'expropriation de propriétés dans le secteur du palais de justice et dans le parc industriel et portuaire Perron

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Abolition d'un poste de commis à la cour municipale au Service du contentieux
- 6.2 Acceptation de la démission de monsieur Michel Anderson au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.3 Acceptation de la démission de monsieur Michel Loiselle au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.4 Acceptation de la démission de monsieur Stéphane Ricard au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 6.5 Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 6.6 Nominations aux postes de capitaine au Service de sécurité incendie
- 6.7 Ratification d'embauche et de départ du personnel pour le mois de janvier 2010
- 6.8 Rupture du lien d'emploi avec l'employé numéro 7010

7. SERVICE DU CONTENTIEUX

- 7.1 Suspension de service d'alimentation en eau pour défaut de paiement relativement aux compteurs d'eau
- 7.2 Vente à l'adjudicataire du lot 3 819 644 sis au 67, rue Vallée à la suite de la vente pour non-paiement de taxes 2009

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 8.1 Approbation de la liste de comptes numéro 136 au montant de 8 223 333,57 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 15
- 8.2 Dépôt des rapports budgétaires au 31 décembre 2009 et au 5 février 2010

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Approbation des critères de sélection pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de soccer du parc Marquette
- 9.2 Autorisation pour la tenue de la Marche du pardon
- 9.3 Autorisations diverses et protocole d'entente avec l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières
- 9.4 Contrat de location avec Auto rebuts Valleyfield inc. pour un local d'entreposage
- 9.5 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la location de locaux
- 9.6 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus pour la location de locaux
- 9.7 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X pour la location de locaux
- 9.8 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la Communauté Saint-Esprit pour la location de locaux
- 9.9 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la location de locaux
- 9.10 Protocole d'entente avec Valspec inc. pour l'octroi d'une aide financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Convention avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'élargissement du passage à niveau du boulevard du Havre par l'ajout d'une piste cyclable
- 10.2 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre
- 10.3 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout pour des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice
- 10.4 Mandat à une firme d'ingénieurs de présenter une demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre
- 10.5 Mandat à une firme d'ingénieurs de présenter une demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice
- 10.6 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Notre-Dame

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Acquisition d'une partie du lot 3 246 675 situé à l'intersection des rues Émard et Dufferin du Syndicat de l'enseignement de Champlain
- 11.2 Acquisition de la propriété du 189, rue du Méridien dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche
- 11.3 Acquisition de propriétés dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
- 11.4 Acquisition des propriétés du 5 et du 7, rue Murphy dans le cadre de la revitalisation du centre-ville
- 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure des 144 et 146, rue Jacques-Cartier afin d'autoriser la réduction de la largeur et de la superficie de lots et réponse à cette demande
- 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 100, rue Saint-Thomas afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment multifonctionnel et la réduction du ratio de cases de stationnement et réponse à cette demande
- 11.7 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 67, rue Académie afin d'autoriser l'implantation d'un abri pour fumeurs et réponse à cette demande
- 11.8 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 708, rue Boulanger afin d'autoriser l'implantation d'un abri d'auto existant et réponse à cette demande
- 11.9 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure pour le futur 1366, boulevard Mgr-Langlois afin d'autoriser diverses demandes et réponse à cette demande
- 11.10 Demande d'autorisation de Nouvelle Autoroute 30 CJV auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'effectuer de l'entreposage temporaire de sol arable sur certains lots
- 11.11 Réponse à la demande pour la modification d'enseignes du bâtiment situé au 2150, boulevard Mgr-Langlois en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

12. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Demande d'entente de diffusion des programmes de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2009-25: infrastructures du secteur Pointe-Meloche, lot 2

14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2009-GRE-28: services professionnels d'un expert en sinistres
- 14.2 Invitation à soumissionner 2010-INC-03: services professionnels d'un consultant spécialisé en gestion de risques d'accidents industriels majeurs
- 14.3 Invitation à soumissionner 2010-ING-04: réaménagement temporaire de l'intersection des rues Jacques-Cartier et Salaberry

14.4 Invitation à soumissionner 2010-URB-02: services professionnels d'une firme spécialisée pour la réalisation d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements sportifs et communautaires

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

15.1 Avis de motion pour un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires

15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 192 adoptant un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2010-2011-2012)

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux de rénovation de conduites d'aqueduc

16.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 190

16.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 193 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 13 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 194 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice ainsi qu'un emprunt de 12 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17. DIVERS

17.1 Contributions à divers organismes

17.2 Libération et autorisation de dépenses au maire pour une rencontre du forum du Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario à Cornwall

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2010-02-036 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 11 février 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2010-02-037

ACQUISITION ET VENTE DE LOTS SITUÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE MADEN AVEC LA COMPAGNIE 3226867 CANADA INC.

VU le dépôt devant ce conseil d'une offre d'achat d'une partie des lots 3 247 363, 3 247 364, 3 247 365 et 3 248 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie 3226867 Canada inc., lots situés dans le secteur de la rue Maden ;

VU le dépôt devant ce conseil d'une offre de vente d'une partie du lot 3 247 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie 3226867 Canada inc., lot situé dans le secteur de la rue Maden ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser l'acquisition et la vente desdits lots dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre commercial Mgr-Langlois ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat soumise par la compagnie 3226867 Canada inc. et convienne d'acheter de ladite compagnie une partie des lots 3 247 363, 3 247 364, 3 247 365 et 3 248 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 1 634,9077 mètres carrés, pour un montant d'environ 62 472,90 \$, taxes en sus, selon les conditions inscrites dans ladite offre d'achat datée du 8 février 2010 ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre de vente soumise par la compagnie 3226867 Canada inc. et convienne de vendre à ladite compagnie une partie du lot 3 247 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative de 3 135,4776 mètres carrés, pour un montant d'environ 219 862,50 \$, taxes en sus, selon les conditions inscrites dans ladite offre de vente datée du 9 février 2010 ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, les offres d'achat et de vente précitées ainsi que tous les actes notariés relatifs à ces offres, incluant les actes de servitude, le cas échéant ;

QUE les frais reliés à l'acquisition du lot 3 247 362 par la Ville soient imputés à même le règlement d'emprunt futur concernant les travaux de la rue Maden, dont 50 % de ce montant sera remboursé par les riverains, et conditionnel à l'entrée en vigueur de ce futur règlement.

ADOPTÉ

2010-02-038

APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'ARCHITECTES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis définitifs, les services durant la construction et la surveillance ainsi que pour l'approbation finale des travaux dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du directeur au développement et adjoint au directeur général daté du 16 février 2010 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis définitifs, les services durant la construction et la surveillance ainsi que pour l'approbation finale des travaux dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2010-02-039 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis définitifs, les services durant la construction et la surveillance ainsi que pour l'approbation finale des travaux dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du directeur au développement et adjoint au directeur général daté du 16 février 2010 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis définitifs, les services durant la construction et la surveillance ainsi que pour l'approbation finale des travaux dans le cadre de la construction du poste de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

2010-02-040 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE depuis plus de 30 ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste ;

ATTENDU QUE le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes en marge d'itinérance, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres) ;

ATTENDU QUE le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique ;

ATTENDU QUE moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis Québec annoncées lors du budget 2009-2010 ;

ATTENDU QUE près de 10 000 logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec constitue depuis maintenant plus de 10 ans un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire ;

VU la politique du logement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adoptée en février 2007 ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la reconduction du programme AccèsLogis Québec ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis Québec sur une période de cinq (5) ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

ADOPTÉ

2010-02-041

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CIRCULATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la réalisation d'une étude de circulation dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs CIMA+ ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs CIMA+ pour la réalisation d'une étude de circulation à proximité du lot 4 246 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec, consistant plus particulièrement à la réalisation d'une étude d'accessibilité au futur site de la Sûreté du Québec, pour un montant forfaitaire de 15 000 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 8 février 2010 ;

QUE l'octroi de ce mandat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement futur relatif aux travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur au développement et adjoint au directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de services professionnels de la firme Cima+.

ADOPTÉ

2010-02-042 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC CROISIÈRES ÉVASION PLUS POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS RELIÉES AU TOURISME NAUTIQUE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'entreprise Croisières Évasion Plus et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la tenue d'activités spécialement reliées au tourisme nautique ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'entreprise Croisières Évasion Plus pour la tenue d'activités spécialement reliées au tourisme nautique, pour une période de cinq (5) ans à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2015 ;

QUE le conseil municipal accorde une contribution maximale de 3 500 \$ à un organisme local pour l'embauche et la formation d'une ressource dédiée à l'interprétation à bord du M/V Évasion Plus ;

QUE les coûts reliés aux installations électriques permanentes dans le Parc Delpha-Sauvé seront évalués par le Service récréatif et communautaire et seront affectés à même le fonds de roulement remboursables sur une période de trois (3) ans ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-043 REQUÊTE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE PROPRIÉTÉS DANS LE SECTEUR DU PALAIS DE JUSTICE ET DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement et de réaménagement du Palais de justice du district de Beauharnois, situé au 180, rue Salaberry, lesquels doivent débuter au cours du printemps 2010 ;

ATTENDU QUE ces travaux impliquent la fermeture définitive de la rue Montcalm entre les rues Jacques-Cartier et Académie, laquelle partie de rue sera fermée et a déjà été vendue à la Société immobilière du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit en conséquence effectuer des travaux de prolongement et/ou de réaménagement de certaines rues pour assurer la fluidité de la circulation automobile dans le secteur et y augmenter le nombre d'espaces de stationnement ;

ATTENDU QUE la Ville entend profiter de l'occasion pour raccorder le réseau cyclable existant et créer un parc qui augmentera l'espace vert dans ce secteur résidentiel de haute densité qui est en déficit à cet égard ;

ATTENDU QUE, par ailleurs, la nécessité d'agrandir les aires utilisables à des fins industrielles dans le parc industriel et portuaire Perron, en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., chapitre I-0.1) ;

ATTENDU QUE les terrains requis aux différentes fins qui précèdent sont la propriété de CSX Corporation, une compagnie de chemins de fer ;

ATTENDU QUE, selon le paragraphe e) de l'article 571 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseil ne peut, sans l'autorisation du gouvernement du Québec, prendre par voie d'expropriation les propriétés possédées ou occupées par des compagnies de chemins de fer ;

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de demander une telle autorisation ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De demander au gouvernement du Québec, conformément aux articles 571 et 572 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), l'autorisation d'acquérir par voie d'expropriation les immeubles suivants appartenant à CSX Corporation :

- l'immeuble composé des lots 146-216, 146-232, 376-2, 956, 1055 et 1098 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de plus ou moins 23 934,0249 mètres carrés ;
- l'immeuble composé des lots 130-3 et 131-75 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de plus ou moins 346 042,6421 mètres carrés ;

D'approuver, à cette fin, le projet de requête au gouvernement dont le document est identifié sous le numéro R-2010-02-043.

ADOPTÉ

2010-02-044 ABOLITION D'UN POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE AU SERVICE DU CONTENTIEUX

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à l'abolition d'un poste de commis à la cour municipale, unité administrative Cour municipale, au Service du contentieux, poste laissé vacant à la suite de la fin de la période d'essai de M^{me} Sylvie Campbell au poste de commis à la perception des amendes et faisant partie de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à l'abolition d'un poste de commis à la cour municipale, unité administrative Cour municipale, au Service du contentieux.

ADOPTÉ

2010-02-045 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL ANDERSON AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Michel Anderson, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Michel Anderson au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 9 février 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Anderson pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-02-046 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL LOISELLE AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la démission verbale formulée par M. Michel Loiseau, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Michel Loiseau au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le ou vers le 7 février 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Loiseau pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-02-047 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE RICARD AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Stéphane Ricard, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Stéphane Ricard au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 5 février 2010 ;

QUE le conseil municipal remercie M. Ricard pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-02-048 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, poste laissé vacant à la suite de la fin de la période d'essai de M. Claude Payant au poste d'opérateur « A » et faisant partie de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Yvan Loiseau au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics ;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Loiseau à ce poste sera déterminée selon son retour au travail puisqu'il est présentement en arrêt de travail ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Loiseau soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-02-049 NOMINATIONS AUX POSTES DE CAPITAINE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de quatre (4) capitaines au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme MM. Jonathan Dugas, Patrick Loiseau, Sylvain Vachon et Maxime Vinet aux postes cadres de capitaine au Service de sécurité incendie, pour une période d'essai d'un (1) an ;

QUE la date d'entrée en fonction à ces postes sera effective le ou vers le 1^{er} mars 2010 ;

QUE la rémunération de MM. Dugas, Loiseau, Vachon et Vinet soit celle correspondant à la classe 2, échelon 1, de la politique salariale du personnel cadre de la municipalité et que leurs conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-02-050 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JANVIER 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de janvier 2010 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 8 février 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de janvier 2010.

ADOPTÉ

2010-02-051 RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7010

CONSIDÉRANT les informations transmises au conseil municipal par le Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

DE mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 7010, le tout prenant effet immédiatement.

ADOPTÉ

2010-02-052 SUSPENSION DE SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POUR DÉFAUT DE PAIEMENT RELATIVEMENT AUX COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE l'article 27 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permet à la municipalité de suspendre l'alimentation en eau d'un commerce ou d'une industrie lorsque l'entreprise est en défaut de paiement pour ce service ;

ATTENDU QUE l'interruption du service de l'eau peut se faire trente (30) jours après l'envoi d'un avis à cette fin ;

CONSIDÉRANT les difficultés actuelles de percevoir les redevances dues par les utilisateurs desservis par compteur d'eau ;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'ordonner la suspension de l'alimentation en eau de tout commerce ou industrie en défaut de paiement pour ce service ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ordonne la suspension de l'alimentation en eau de tout commerce ou toute industrie en défaut de paiement pour ce service, suivant préavis de trente (30) jours ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service du contentieux à transmettre ledit avis lorsque requis et le directeur du Service de l'environnement et travaux publics à suspendre l'alimentation en eau suivant demande du directeur du Service du contentieux.

ADOPTÉ

2010-02-053 VENTE À L'ADJUDICATAIRE DU LOT 3 819 644 SIS AU 67, RUE VALLÉE À LA SUITE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2009

ATTENDU QUE, lors de la vente pour non-paiement de taxes 2009 tenue le 23 juin 2009, la propriété sise au 67, rue Vallée, lot 3 819 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, fut adjugée à M. Stéphane Sauvé ;

ATTENDU QUE l'état de collocation statutaire en ce dossier fut établi, le 26 janvier 2010, par la greffière de la Cour supérieure, confirmant le paiement à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de la somme de 6 014,16 \$ pour les taxes et frais impayés ;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire, M. Van Phuc Nguyen, ayant fait cession de ses biens en janvier 2009, le syndic à la faillite Druker & Associés ainsi que la créancière hypothécaire Banque Toronto Dominion ont renoncé à leur droit de retrait et au délai d'un an pour l'exercer afin de permettre que l'acte de vente final soit dès maintenant accordé à M. Sauvé, conformément aux articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature de l'acte de vente à cet effet ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente à cet effet, tel que présenté par M^e Gilles Marois, notaire de l'adjudicataire.

ADOPTÉ

2010-02-054 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 136 AU MONTANT DE 8 223 333,57 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 15

La liste des comptes numéro 136 et la liste des chèques annulés numéro 15 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 136 totalisant 8 223 333,57 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 15 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2009 ET AU 5 FÉVRIER 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les rapports budgétaires au 31 décembre 2009 et au 5 février 2010 sont déposés devant ce conseil.

2010-02-055 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC MARQUETTE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection du terrain de soccer et du système d'éclairage du parc Marquette ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine les recommandations émises au rapport du directeur du Service récréatif et communautaire daté du 16 février 2010 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection du terrain de soccer et du système d'éclairage du parc Marquette.

ADOPTÉ

2010-02-056 AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA MARCHE DU PARDON

ATTENDU QUE la marche du pardon est une activité religieuse associée aux cérémonies du Vendredi Saint et qu'elle se déroule sur le territoire de la municipalité depuis 29 ans ;

ATTENDU QUE cette activité est entourée des mesures de sécurité nécessaires ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la tenue de la Marche du pardon ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de la Marche du pardon le 2 avril 2010, entre 8 h et 13 h 15, et approuve le trajet déterminé pour la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

2010-02-057

AUTORISATIONS DIVERSES ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME FESTIVAL DE PÉTANQUE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

ATTENDU QUE l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield désire tenir une activité de pétanque dans le parc Marcil, du 24 juillet au 1^{er} août 2010 ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et la visibilité dont bénéficiera la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par la tenue de cette activité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt grandissant de l'activité pétanque aux niveaux local, régional et provincial ;

CONSIDÉRANT l'implication et l'intérêt de la Fédération de pétanque du Québec pour la tenue d'un festival à Salaberry-de-Valleyfield ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité de pétanque organisée par le Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield qui se déroulera au parc Marcil, du 24 juillet au 1^{er} août 2010, selon l'horaire suivant :

- 24 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 25 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 26 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 27 juillet 2010 : de 8 h à 1 h ;
- 28 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 29 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 30 juillet 2010 : de 8 h à 23 h ;
- 31 juillet 2010 : de 8 h à 1 h ;
- 1^{er} août 2010 : de 8 h à 23 h ;

QUE la Ville autorise l'utilisation du parc Marcil pour y aménager des terrains de pétanque et y installer des véhicules motorisés et des roulotte, du 21 juillet 2010, 8 h, au 2 août 2010, 12 h ;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- 23 juillet 2010 : 1 h ;
- 24 juillet 2010 : 1 h ;
- 25 juillet 2010 : 23 h ;
- 26 juillet 2010 : 23 h ;
- 27 juillet 2010 : 23 h ;
- 28 juillet 2010 : 23 h ;
- 29 juillet 2010 : 23 h ;
- 30 juillet 2010 : 1 h ;
- 31 juillet 2010 : 1 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, à condition que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité, selon l'horaire suivant :

- 23 juillet 2010 : 23 h ;
- 24 juillet 2010 : 23 h ;
- 25 juillet 2010 : 23 h ;
- 26 juillet 2010 : 23 h ;
- 27 juillet 2010 : 23 h ;
- 28 juillet 2010 : 23 h ;
- 29 juillet 2010 : 23 h ;
- 30 juillet 2010 : 23 h ;
- 31 juillet 2010 : 23 h ;
- 1^{er} août 2010 : 23 h ;

QUE ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités ;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Festival de pétanque de Salaberry-de-Valleyfield pour l'octroi d'une aide en ressources humaines, matérielles et financières d'un montant maximal de 10 000 \$, sur présentation de pièces justificatives, à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2010 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-058 CONTRAT DE LOCATION AVEC AUTO REBUTS VALLEYFIELD INC. POUR UN LOCAL D'ENTREPOSAGE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre la compagnie Auto Rebut Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement d'entreposage situé au 328, rue Dubois ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un contrat de location avec la compagnie Auto Rebut Valleyfield inc. afin de permettre au Service récréatif et communautaire d'occuper des espaces à l'intérieur du bâtiment situé au 328, rue Dubois, à Salaberry-de-Valleyfield, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, avec option de renouvellement, au coût total annuel de 36 139 \$, taxes en sus ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de location précité.

ADOPTÉ

**2010-02-059 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE IMMACULÉE-
CONCEPTION DE BELLERIVE POUR LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Notre-Dame de Bellerive ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Notre-Dame de Bellerive, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010, au coût de 4 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2010-02-060 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-
CŒUR DE JÉSUS POUR LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Sacré-Cœur, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au coût de 4 700 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

**2010-02-061 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-PIE-X
POUR LA LOCATION DE LOCAUX**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Pie-X pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Pie-X, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au coût de 1 800 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-062 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-CÉCILE POUR LA COMMUNAUTÉ SAINT-ESPRIT POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la communauté Saint-Esprit et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la communauté Saint-Esprit pour la location de locaux situés au sous-sol de l'église Saint-Esprit, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au coût de 16 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-063 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-CÉCILE POUR LA LOCATION DE LOCAUX

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile pour la location de locaux situés au sous-sol de la cathédrale, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au coût de 900 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-064 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC VALSPEC INC. POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION DE LA SALLE ALBERT-DUMOUCHEL

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de poursuivre sa collaboration avec le Cégep en vue de faire de la salle Albert-Dumouchel un outil de développement culturel majeur dans la région ;

ATTENDU QUE la Ville a confié à Valspec, par protocole d'entente, depuis 1986 l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel, la gestion de la programmation des spectacles ainsi que la gestion des équipements de scène, de son et d'éclairage ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Cégep de Valleyfield ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Valspec inc. relatif à l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Cégep de Valleyfield, protocole d'entente valide pour l'exercice financier 2009-2010 de l'organisme et couvrant la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-02-065 CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR L'ÉLARGISSEMENT DU PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD DU HAVRE PAR L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'élargissement du passage à niveau du boulevard du Havre par l'ajout d'une piste cyclable au point milliaire 42.86 de la subdivision Valleyfield ;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature de ladite convention ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada relative à l'élargissement du passage à niveau du boulevard du Havre par l'ajout d'une piste cyclable au point milliaire 42.86 de la subdivision Valleyfield, pour un montant forfaitaire de 24 200 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2010-02-066 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN ET DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a instauré le Programme d'aide financière de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (PRECO) ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de demander une aide financière afin de procéder à des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, plus particulièrement pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre.

ADOPTÉ

2010-02-067 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a instauré le Programme d'aide financière de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (PRECO) ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de demander une aide financière afin de procéder à des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le directeur du Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, plus

particulièrement pour les travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice.

ADOPTÉ

2010-02-068 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN ET DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-069 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-070 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour effectuer les relevés et l'ingénierie préliminaire dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Notre-Dame ;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis préliminaires dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Notre-Dame, plus particulièrement pour :

- relevé détaillé
- établissement des critères de conception ;
- conception des infrastructures incluant égout, aqueduc, chaussée, trottoir et éclairage ;
- coordination avec les divers intervenants ;

pour un montant forfaitaire de 21 900 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 20 janvier 2010 ;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Notre-Dame et conditionnel à l'entrée en vigueur de ce futur règlement ;

QUE la Ville mandate la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour la préparation d'une demande de certificat d'autorisation et la transmission de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Notre-Dame ;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par les représentants autorisés, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise lesdits représentants à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-071 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 246 675 SITUÉ À L'INTERSECTION DES RUES ÉMARD ET DUFFERIN DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acquisition d'une partie du lot 3 246 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, du Syndicat de l'enseignement de Champlain, lot situé à l'intersection des rues Émard et Dufferin ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir du Syndicat de l'enseignement de Champlain une partie du lot 3 246 675 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé à l'intersection des rues Émard et Dufferin, d'une superficie approximative de 199 mètres carrés, pour un montant de 5 000 \$;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de M. François Barbeau, arpenteur-géomètre, pour effectuer le lotissement des trois (3) lots impliqués nécessaire à l'acquisition de cette parcelle de terrain ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 5 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition de ce terrain ainsi que les frais afférents à cette transaction ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M^e Josette Marois, notaire.

ADOPTÉ

2010-02-072 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DU 189, RUE DU MÉRIDIEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR POINTE-MELOCHE

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter la promesse d'achat de la propriété sise au 189, rue du Méridien, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la promesse d'achat déposée par M. Daniel Brault pour le lot 3 245 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ayant une superficie approximative de 576,8 mètres carrés, propriété sise au 189, rue du Méridien, secteur Saint-Timothée, pour un montant de 72 000 \$, dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat du terrain mentionné dans la promesse d'achat formulée par M. Daniel Brault ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 72 700 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition de cette propriété ainsi que les frais afférents à cette transaction ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'achat précité et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-073

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter les promesses d'achat pour les propriétés sises dans les secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, sur le territoire de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter les promesses d'achat déposées par les personnes mentionnées ci-après, et selon les renseignements inscrits, dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est :

Nom	Lot	Matricule	Superficie (mètres carrés)	Montant
Secteur Pointe-Meloche				
François Bourbonnais	3 245 274	5617-73-9944	7,6	82 \$
Fernand Robidoux Liliane Lina	3 245 238	5617-83-4615	33,2	360 \$
Michel Lécuyer	3 245 227	5617-73-8811	107,1	1 150 \$
Ronald Ouimet	3 245 181	5617-62-2111	24,8	270 \$
Patrick Clavet	3 245 185	5617-61-5464	31,9	345 \$
Jonathan McDermott	3 245 225	5617-72-8584	15,8	170 \$
Marie-Josée Carrière	3 245 182	5617-61-1978	30,1	325 \$
Gilles Frigault Suzanne Thivierge	3 245 221	5617-72-8336	32,0	345 \$
Lucie Marcil	3 245 213	5617-72-4060	514,6	5 540 \$
Lucie Marcil	3 245 219	5617-72-5475	13,0	140 \$
Lucie Marcil Keith Castagnier	3 245 220	5617-72-7362	25,5	275 \$
Lucie Marcil Keith Castagnier	3 245 212	5617-72-2157	22,3	240 \$
Jean-Yves Rodrigue	3 245 272	5617-73-7888	221,8	2 385 \$
Diane Chamberland	3 245 188	5617-61-7783	40,2	435 \$
Jean-François Allard	3 245 217	5617-72-4093	21,9	235 \$
Jean-François Allard	3 245 223	5617-73-2919	100,0	1 076 \$
Jean-François Allard	3 245 226	5617-73-6313	152,9	1 646 \$
Jean-François Allard	3 245 270	5617-73-7643	28,6	308 \$
Jean-François Allard	3 245 269	5617-73-5143	74,4	800 \$
Secteur Grande-Île est				
Roland Forcier	3 244 944	5516-58-7783	85,0	500 \$
Martine Maheux	3 244 998	5416-67-0579	46,4	885 \$
Maurice Léger	3 245 087	5516-19-2355	247,3	4 655 \$
Jean-François Noël	3 245 051	5416-89-1723	82,4	1 555 \$
TOTAL :				23 722 \$

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une compensation de 5 000 \$ à M. Jean-Yves Rodrigue pour la démolition d'un bâtiment sur le lot 3 245 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction des actes d'achat des terrains mentionnés dans les promesses d'achat formulées par les personnes concernées ;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 10 595 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition des terrains situés dans le secteur Grande-Île est ainsi que les frais afférents à ces transactions ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes d'achat précités et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-074 ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS DU 5 ET DU 7, RUE MURPHY DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter la proposition de vente du 5 et du 7, rue Murphy, propriétés appartenant à M. Michel Jolin, M. Gilles Jolin et M^{me} Ghislaine Lamothe ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter la proposition de M. Michel Jolin, M. Gilles Jolin et M^{me} Ghislaine Lamothe pour la vente des propriétés situées au 5 et au 7 de la rue Murphy, pour un montant de 110 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Yvon Vinet, notaire, pour la rédaction de l'acte d'achat de ces propriétés ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 111 500 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour l'acquisition de ces propriétés ainsi que les frais afférents à cette transaction ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'achat précité et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-075 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES 144 ET 146, RUE JACQUES-CARTIER AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR ET DE LA SUPERFICIE DE LOTS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Manon Hébert, notaire, a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 147-445 et 147-446 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour la réduction de la largeur et de la superficie des deux (2) lots relativement aux bâtiments situés aux 144 et 146, rue Jacques-Cartier ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0099 pour les lots 147-445 et 147-446 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis aux 144 et 146, rue Jacques-Cartier, demande formulée par M^e Manon Hébert, notaire, pour la réduction de la largeur et de la superficie des deux (2) lots, ainsi que son maintien pour toute la durée de l'existence des habitations unifamiliales actuelles, soit une largeur de 8,43 mètres et une superficie de 262,73 mètres carrés pour le lot 147-445 et une largeur de 9,09 mètres et une superficie de 277,1 mètres carrés pour le lot 147-446, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une largeur minimale de 12 mètres et une superficie minimale de 325 mètres carrés pour des habitations unifamiliales jumelées dans la zone H-555 ;

QU'advenant une perte de valeur de plus de 50 % de ces propriétés, toute reconstruction de ces bâtiments devra se faire sur un lot conforme.

ADOPTÉ

2010-02-076

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 100, RUE SAINT-THOMAS AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL ET LA RÉDUCTION DU RATIO DE CASES DE STATIONNEMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE la Cité des Arts et des Sports a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 149-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement du bâtiment multifonctionnel situé au 100, rue Saint-Thomas et pour la réduction du ratio de cases de stationnement ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0001 pour le lot 149-11 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 100, rue Saint-Thomas, demande formulée par la Cité des Arts et des Sports, pour :

- l'agrandissement du bâtiment multifonctionnel avec une marge avant (côté rue Salaberry) de 4,5 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone P-533 ;
- la réduction du ratio de cases de stationnement exigé afin de passer d'une (1) case pour chaque 10 mètres carrés à un ratio d'une (1) case pour chaque 25 mètres carrés de plancher pouvant servir de lieu de rassemblement ;

à condition que les arbres coupés soient remplacés par d'autres arbres matures d'un diamètre minimum de 10 centimètres mesuré à un mètre du sol et que les cases de stationnement autrement manquantes soient compensées par l'installation de supports à vélos permanents et saisonniers ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-02-077 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 67, RUE ACADEMIE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN ABRI POUR FUMEURS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Gaston Poulin, administrateur de l'organisme L'Ordre Loyal des Moose, a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 23-17 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un abri pour fumeurs en cour avant du bâtiment situé au 67, rue Académie ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield refuse la demande de dérogation mineure DM2010-0002 pour le lot 23-17 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 67, rue Académie, demande formulée par M. Gaston Poulin, administrateur de l'organisme L'Ordre Loyal des Moose, pour l'implantation d'un abri pour fumeurs en cour avant du bâtiment, car les articles 5.12 et 7.1 du Règlement 150 concernant le zonage ne permettent pas l'implantation de ce genre de construction accessoire en cour avant et exige un recul d'au moins 2 mètres de toute ligne de lot.

ADOPTÉ

2010-02-078

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 708, RUE BOULANGER AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN ABRI D'AUTO EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Nathalie Léger, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Francine Leduc et M. Yvan Dumesnil, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un abri d'auto existant rattaché à la maison située au 708, rue Boulanger ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2009-0098 pour le lot 3 595 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 708, rue Boulanger, demande formulée par M^e Nathalie Léger, notaire, pour et au nom de M^{me} Francine Leduc et M. Yvan Dumesnil, pour l'implantation d'un abri d'auto existant rattaché à la maison à 0,39 mètre de la ligne de propriété, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 5.3.1.3 d) du Règlement 150 concernant le zonage exige qu'un tel bâtiment accessoire soit implanté à un minimum de 0,5 mètre de la ligne latérale de lot ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-02-079

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE FUTUR 1366, BOULEVARD MGR-LANGLOIS AFIN D'AUTORISER DIVERSES DEMANDES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Jean-Louis Lafontaine de la compagnie Sobeys Québec a formulé, pour et au nom de la compagnie ECL Developments LTD, une demande de dérogation mineure pour les lots 3 247 214 et 3 247 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la localisation de quais de chargement et d'aires de manutention pour le futur bâtiment du 1366, boulevard Mgr-Langlois, pour l'installation d'une troisième enseigne sur poteau et pour l'implantation d'un mur végétal ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0004 pour les lots 3 247 214 et 3 247 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au futur 1366, boulevard Mgr-Langlois, demande formulée par M. Jean-Louis Lafontaine de la compagnie Sobeys Québec, pour et au nom de la compagnie ECL Developments LTD, pour :

- la localisation des quais de chargement et d'aires de manutention à 6,3 mètres de la rue Notre-Dame, alors que l'article 9.3 du Règlement 150 concernant le zonage exige un dégagement minimal de 18 mètres de toute ligne de rue ;
- l'installation d'une troisième enseigne sur poteau sur le terrain, alors que l'article 11.3.2 b) 1) du Règlement 150 concernant le zonage n'en permet qu'un total de deux (2) par centre commercial ;
- l'implantation d'un mur végétal le long de la rue Notre-Dame à un maximum de 3,65 mètres en incluant le talus, alors que l'article 10.1.3 du Règlement 150 concernant le zonage limite la hauteur des haies à 1,5 mètre dans les cours avant secondaires d'un lot de coin et/ou transversal.

ADOPTÉ

2010-02-080 DEMANDE D'AUTORISATION DE NOUVELLE AUTOROUTE 30 CJV AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC AFIN D'EFFECTUER DE L'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DE SOL ARABLE SUR CERTAINS LOTS

VU la demande formulée par Nouvelle Autoroute 30 CJV concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation de façon temporaire d'une superficie d'environ 14,4 hectares appartenant au ministère des Transports du Québec pour y effectuer de l'entreposage de sol arable, plus particulièrement sur les lots P-274, P-276, P-278, P-281, P-282 et P-37 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

VU la recommandation partiellement favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation de façon temporaire d'une superficie d'environ 14,4 hectares appartenant au ministère des Transports du Québec pour y effectuer de l'entreposage de sol arable, plus particulièrement sur les lots P-274, P-276, P-278, P-281, P-282 et P-37 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

QUE le conseil municipal transmette avec la présente les rapports argumentaires basés sur les dix critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), tels que préparés par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis ;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie en partie Nouvelle Autoroute 30 CJV dans sa demande pour le secteur 1 (partie A) et le secteur 2, mais

qu'elle n'est pas en faveur d'une autorisation pour le secteur 1 (partie B). De plus, la présente demande n'est pas conforme au Règlement 150 concernant le zonage. Il apparaît important de spécifier que la Ville ne peut pas cautionner une coupe à blanc de tous les arbres de la partie B du secteur 1 pour faire de l'entreposage temporaire de sol arable. Cette demande vient à l'encontre de ses orientations en matière de gestion du territoire, de développement durable et d'environnement. La Ville considère qu'il y a d'autres espaces disponibles hors de la zone agricole et/ou non boisés qui pourraient permettre cet usage temporaire.

ADOPTÉ

2010-02-081 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA MODIFICATION D'ENSEIGNES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 2150, BOULEVARD MGR-LANGLOIS EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 186 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

VU la demande d'autorisation formulée par la Société des alcools du Québec Sélection (SAQ), succursale 23194, pour le remplacement de trois (3) enseignes existantes du bâtiment situé au 2150, boulevard Mgr-Langlois ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0003 formulée pour le lot 3 247 186 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par la Société des alcools du Québec Sélection (SAQ), succursale 23194, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de trois (3) enseignes existantes du bâtiment situé au 2150, boulevard Mgr-Langlois par trois (3) nouvelles enseignes.

ADOPTÉ

2010-02-082 DEMANDE D'ENTENTE DE DIFFUSION DES PROGRAMMES DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser la signature d'une demande d'entente de diffusion des programmes de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec afin que ces programmes de formation soient dispensés par les capitaines aux opérations ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le chef de l'unité Opérations au Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la

municipalité, une demande d'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec relative à la dispense des programmes de formation par les capitaines aux opérations.

ADOPTÉ

2010-02-083 APPEL D'OFFRES 2009-25: INFRASTRUCTURES DU SECTEUR POINTE-MELOCHE, LOT 2

À la suite de l'appel d'offres 2009-25 relatif aux travaux d'infrastructures municipales du secteur Pointe-Meloche, lot 2, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	6 548 838,19 \$
Cyvex Construction	6 572 786,09 \$
Bricon Construction	6 798 951,03 \$
Roxboro Excavation inc.	6 839 253,79 \$
Sintra inc.	6 840 717,54 \$
Ali Excavation inc.	6 978 231,74 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	7 239 130,22 \$
Excavation Loiselle et frères inc.	7 279 538,69 \$
Pavages D'Amour inc.	8 285 025,00 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. un contrat pour des travaux d'infrastructures municipales du secteur Pointe-Meloche, lot 2, pour un montant de 6 548 838,19 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2009-25 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-084 INVITATION À SOUMISSIONNER 2009-GRE-28: SERVICES PROFESSIONNELS D'UN EXPERT EN SINISTRES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-GRE-28 relative à la fourniture de services professionnels d'un expert en sinistres, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage, selon l'option C, soit pour une période de trois (3) ans :

Les Gestions F. Dumouchel Itée	48 155 \$
--------------------------------	-----------

VU la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'experts en sinistres Les Gestions F. Dumouchel Itée ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme Les Gestions F. Dumouchel Itée comme expert en sinistres, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2013, pour un montant global de 48 155 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-GRE-28.

ADOPTÉ

2010-02-085 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-INC-03: SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN GESTION DE RISQUES D'ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-INC-03 relative à la fourniture de services professionnels d'un consultant spécialisé en gestion de risques d'accidents industriels majeurs, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Yves Dubeau, Services Conseils	37 389,84 \$
--------------------------------	--------------

VU la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit à Yves Dubeau, Services Conseils ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de Yves Dubeau, Services Conseils, consultant spécialisé en gestion de risques d'accidents industriels majeurs, pour un montant de 37 389,84 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-INC-03 ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 20 000 \$ inscrit au rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-02-086 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ING-04: RÉAMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE L'INTERSECTION DES RUES JACQUES-CARTIER ET SALABERRY

À la suite de l'invitation à soumissionner 2009-ING-04 relative au réaménagement temporaire de l'intersection des rues Jacques-Cartier et Salaberry, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

F. Duval Excavation inc.	27 925,28 \$
Excavation Loiselle et frères inc.	29 249,74 \$
Construction J.P. Roy inc.	32 282,25 \$
Ali Excavation inc.	58 698,96 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie F. Duval Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie F. Duval Excavation inc. un contrat pour le réaménagement temporaire de l'intersection des rues Jacques-Cartier et Salaberry, pour un montant de 27 925,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2009-ING-04 ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 27 925,28 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

2010-02-087 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-URB-02: SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-URB-02 relative à la fourniture de services professionnels d'une firme spécialisée pour la réalisation d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements sportifs et communautaires, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Planex	45 037,13 \$
--------	--------------

VU la recommandation du comité de sélection d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Planex ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme spécialisée Planex pour la réalisation d'un plan directeur des parcs, espaces verts et équipements sportifs et communautaires, pour un montant de 45 037,13 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-URB-02.

ADOPTÉ

A-2010-02-004 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

2010-02-088 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 192 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION EN VUE DE FAVORISER LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'HABITATIONS VÉTUSTES (2010-2011-2012)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 192 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 192 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2010-2011-2012).

ADOPTÉ

A-2010-02-005 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE CONDUITES D'AQUEDUC

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de rénovation de conduites d'aqueduc, de remplacement de vannes et de remplacement de bouches d'incendie de diverses rues municipales.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 190

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 3 février 2010, pour le Règlement 190 pour emprunter la somme de 643 334 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2010-2011).

2010-02-089 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 193 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN, DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 13 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 193 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 193 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre ainsi qu'un emprunt de 13 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2010-02-090 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 194 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 12 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 194 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 194 décrétant des travaux de réfection d'infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice ainsi qu'un emprunt de 12 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2010-02-091 CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution d'un montant maximal de 5 000 \$ aux organismes suivants, à savoir :

- Café des deux pains ;
- Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield ;
- Club de Curling ;
- Comité ZIP du Haut Saint-Laurent ;
- Diabète Suroît ;
- Ensemble, courons vers la guérison ;
- Fondation des centres d'accueil du Haut-Saint-Laurent ;
- Fondation du centre hospitalier régional du Suroît ;
- Fondation pour la recherche sur les maladies infantiles – Domicilia ;
- Gala des gens d'affaires ;
- Grands Frères, Grandes Sœurs du Suroît ;
- Moisson Sud-Ouest ;
- Moulin de la source ;
- Omnium Jean-Luc Brassard ;

- Opération Enfant Soleil ;
- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC) ;
- Prêt d'honneur (SSJB) ;
- Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) ;
- Société Alzheimer du Suroît ;
- Souper de l'Évêque ;
- Tourisme Suroît.

ADOPTÉ

2010-02-092 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE POUR UNE RENCONTRE DU FORUM DU RÉSEAU DE SOUTIEN À L'IMMIGRATION FRANCOPHONE DE L'EST DE L'ONTARIO À CORNWALL

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre du forum du Réseau de soutien à l'immigration francophone de l'Est de l'Ontario qui aura lieu le 5 mars 2010, à Cornwall, en Ontario ;

QUE les dépenses afférentes à ces vacations soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 200 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur les points 10.4 et 10.5 de l'ordre du jour concernant le mandat à une firme d'ingénieurs de présenter une demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden et Dufferin et du boulevard du Havre et le mandat à une firme d'ingénieurs de présenter une demande de certificat d'autorisation dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice à l'effet de savoir les délais de réponse pour l'obtention des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Demande d'information sur qui incombera la responsabilité de la réfection du boulevard Gérard-Cadieux à la suite des travaux de construction de l'autoroute 30.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-02-093 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 6, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 16 février 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier